

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DAC 798** Subventions aux associations Clarence (17e) et La Compagnie Théâtrale des Aléas (17e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Clarence et à La Compagnie Théâtrale des Aléas ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 5 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association Clarence, 18 rue Jacquemont (17e) pour le spectacle présenté dans le cadre du Festival Du Rififi aux Batignolles, Les Raboteurs de parquet, les 10 et 11 septembre 2011. 59501 ; 2011\_06195 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e arrondissement, à l'association La Compagnie Théâtrale des Aléas, 2 square Villaret de Joyeuse (17e) pour le spectacle Horovitz (mis) en pièces, présenté au Théâtre du Petit Hébertot (17e) les 19 et 20 juin 2011. X08763 ; 2011\_06196 ; 18972 ;

Article 3 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.